

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 octobre 2023 à 20h30

Membres présents : GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, VOUILLON Denis, BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, RIZARD Fabienne et CORNELOUP Danielle

Excusé(s) : BALLIGAND Sylvie, RIZARD Corinne, DUMONT Ivan et JONDET Virginie

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme BALLIGAND Sylvie donne pouvoir à M. DUPUIS Patrick, Mme RIZARD Corinne donne pouvoir à Mme RIZARD Fabienne, M. DUMONT Ivan donne pouvoir à Mme GORISSEN Marielle, Mme JONDET Virginie donne pouvoir à M. CINQUIN romain.

Secrétaire de séance : M. VOUILLON Denis

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. **Délibérations :**
 - Mise à jour du tableau des effectifs
 - Décision modificative de budget
 - Restauration mur du cimetière
 - Echelonnement du montant du renouvellement des luminaires de la commune suite à la délibération du 15 septembre 2023
2. **Point RPI**
3. **Point réhabilitation de l'école primaire**
4. **Obligation de zones accélérées des énergies renouvelables sur la commune**
5. **Mur du cimetière**
6. **Affaires diverses :**
 - Compte rendu fête du 14 juillet
 - Commémoration du 11 novembre
 - RPQS SPANC du brionnais
 - Repas du CCAS
 - Point bulletin communal
 - Fin de location de 2 baux communaux
 - Compte facebook commune
 - Nid de frelons
 - Vœux du Maire

1. Délibérations :

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 avril 2023,
Considérant les créations d'emplois votées récemment par le Conseil Municipal,

Considérant les nombreux changements de postes et d'heures depuis le précédent tableau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* ADOPTE le tableau des emplois suivant au 15 avril 2023

* DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Libellé emploi	Grade	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif	1		TNC 12.5 h
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1		TNC 20 h
Filière technique				
Agent technique chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie, du cimetière et de la station d'épuration	Adjoint technique	1		TC 35 h
Conducteur bus	Adjoint technique	1		TNC 6 h annualisées
Agent technique chargé de l'entretien intérieur des bâtiments communaux + gestion de la salle du Foyer rural + aide cantine + accompagnatrice bus scolaire	Adjoint technique	1		TC 35 h + heures supplémentaires
Agent pluricommunal				
Agent Pluricommunal chargé de la cantine scolaire et de la garderie	Adjoint technique et animation CDD	1		TNC 34.65 h annualisées

- **Décision modificative de budget :**

Objet : participation villages vivants

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
21312 (21) : bâtiments scolaires	-300		
261 (26) : titres de participation	300		
Total Dépenses	0	Total Recettes	

- **Restauration mur du cimetière :**

M. DUPUIS informe le conseil qu'une partie du mur situé à l'entrée du cimetière sur le côté droit est vétuste. Un devis a été établi par JB Maçonnerie. Le montant du devis s'élève à 7 276.00€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE le devis présenté

DIT que les crédits seront portés au compte 2116 - BP2024

AUTORISE le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

- **Echelonnement du montant du renouvellement des luminaires de la commune suite à la délibération du 15 septembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise par le conseil le 15 septembre dernier concernant le renouvellement d'une partie des luminaires de la commune. Le montant estimatif éligible de ces travaux était de 31 890€, la participation SYDESL et Fonds Vert était de 20 944€. Restait donc à la charge de la commune environ **11 700€**. Après avoir contacté le Sydesl, ce dernier a confirmé qu'il était possible d'échelonner ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* ACCEPTE la proposition du SYDESL d'échelonner le montant des paiements sur 5 ans.

* AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la bonne réalisation de cette décision.

2. Point RPI

Une réunion avec le RPI a eu lieu le 07 octobre dernier. M. le Maire lit le mail envoyé par M. Huet (maire de la commune de Châtenay) aux communes du RPI où il remet en cause la convention notamment ce qui a été décidé sur la facturation aux communes. M. le Maire lit également le mail de M. Basset (1^{er} adjoint au maire de St Racho) qui remet en cause le mode de calcul des différents frais de l'école et des services périscolaires. Enfin M. le maire lit le mail envoyé par M. Chataignier (maire de Varennes-sous-Dun) où il demande à la commune de Gibles de faire une simulation des différents frais mais en faisant le calcul du nombre d'élèves de chaque commune et non plus en fonction du nombre d'habitants de chaque commune contrairement à ce qui était prévu selon la convention signée par chacun des maires. Une prochaine réunion avec les maires du RPI aura lieu afin d'essayer de résoudre ces différends.

3. Point réhabilitation de l'école

Une réunion avec les architectes et M. Charetier représentant de l'ATD s'est tenue le 19 octobre. Une présentation du projet a été proposée, notamment une réhabilitation au rez-de-chaussée avec la possibilité de faire 1 classe et/ou garderie, salle de repos, vestiaires et sanitaires. Une réhabilitation de l'étage avec la possibilité de pouvoir accueillir 2 salles de classe, vestiaire et sanitaires, d'une extension de bâtiment qui permettrait de contenir une salle des enseignants, un bureau de direction, un local administratif et sanitaires d'une surface d'environ 49 M². Le coût estimé de ces travaux serait de 855 000€ HT.

Concernant les subventions pouvant être accordées pour la réalisation de ces travaux, M. le Maire fait le point et informe le conseil municipal que le fond LEADER pourrait octroyer 30% d'aide sur un montant de 600 000€. La DETR serait de 25% d'aide et l'appel à projet serait une enveloppe de 80 000€. Le montant estimatif des subventions serait approximativement de 55% du coût du projet. M. le Maire fait remarquer qu'on est loin des 70% espéré au début du projet.

4. Obligation de zones accélérées des énergies renouvelables sur la commune

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la loi de mars 2023 les communes ont l'obligation de définir sur leur territoire des zones accélérées des énergies renouvelables. Le souhait est qu'en 2050 70% des énergies consommées soient des énergies renouvelables. M. le maire propose de créer une commission ZAER composée de Mme Gorissen, M. Malatier, et M. Grisard. Une réunion est prévue prochainement afin de délimiter ces zones. Il pourra être proposé l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

5. Affaires diverses :

- Compte rendu fête du 14 juillet : M. le maire informe le conseil qu'il y a eu un bénéfice de 2 700€ pour l'organisation de cette fête. L'année prochaine l'évènement sera reconduit le 13 juillet avec la venue d'une fanfare de Frissange, la commune du Luxembourg qui est en lien avec Gibles.

- Commémoration du 11 novembre : Comme les années précédentes, la cérémonie se déroulera en deux temps, tout d'abord à 10h30 au monument de Gillette. Puis à 11h place de l'église. Un pot sera offert par la municipalité à la fin des cérémonies. Un article paraîtra dans les journaux.
- RPQS du SPANC : Le RPQS du SPANC a été envoyé aux conseillers. Aucune remarque n'a été formulé concernant ce rapport qui montre peu d'évolution par rapport à l'an dernier.
- Repas du CCAS : M. le maire rappelle que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 3 décembre. Le devis d'un montant de 24.05€ l'unité a été validé par la commission du CCAS pour les colis qui seront transmis aux personnes ne venant pas au repas. Le devis d'un montant de 1125€ TTC concernant le repas a été également validé et commandé à Christophe Potier le restaurateur du Gibril « O »Thym. La prochaine réunion de la commission du CCAS aura lieu le 8 novembre.
- Fin de 2 baux communaux : La locataire du logement communal se trouvant en haut de la place du marché ; ainsi que le locataire situé au-dessus de la bibliothèque nous ont indiqués qu'ils quitteront leur logement respectif pour l'un début janvier et pour l'autre mi-janvier.
- Compte facebook commune : Suite à l'arrêt de la boulangerie DALY, Nathalie tenait le compte facebook de la commune. Elle a transmis les codes à Mme Rizard Fabienne. Le conseil propose qu'une personne de la commission communication s'occupe de ce compte pour continuer à alimenter les infos sur la commune.
- Vœux du maire : M. le maire propose au conseil d'organiser les traditionnels vœux du maire le vendredi 5 janvier 2024 à 19h au foyer rural.
- Nid de frelons : il a été signalé un nid de frelons dans le bas du bourg. Avec le froid qui devrait arriver, cela devrait arrêter leur propagation. A surveiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35